

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le président de l'ERAFP démissionne

Paris, le 20 juin 2013 – Monsieur Jean-François ROCCHI a aujourd'hui fait part au Conseil d'administration de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) de son intention de démissionner de son poste de Président à compter du 1^{er} juillet 2013.

Monsieur Jean-François ROCCHI a aujourd'hui fait part au Conseil d'administration de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) de son intention de démissionner de son poste de Président à compter du 1^{er} juillet 2013.

Monsieur ROCCHI a fait la déclaration suivante dans une lettre de démission officielle adressée au ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique :

« Désireux de ne pas exposer l'Établissement à des attaques aussi basses qu'inutiles, et n'ayant pas à rougir du travail que j'y ai accompli, je crois nécessaire, dans l'intérêt du service, de vous adresser ma démission de Président de l'ERAFP. »

Les mesures nécessaires seront prises pour assurer la continuité des missions de l'Établissement, dans le respect des procédures en vigueur dans un établissement public administratif comme l'ERAFP.

Pendant la vacance, Monsieur Philippe SOUBIROUS (FO), vice-président de l'ERAFP assurera les fonctions du président conformément à l'article 21 du décret n°2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 14,2 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,6 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ↑ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE

E communication@erafp.fr